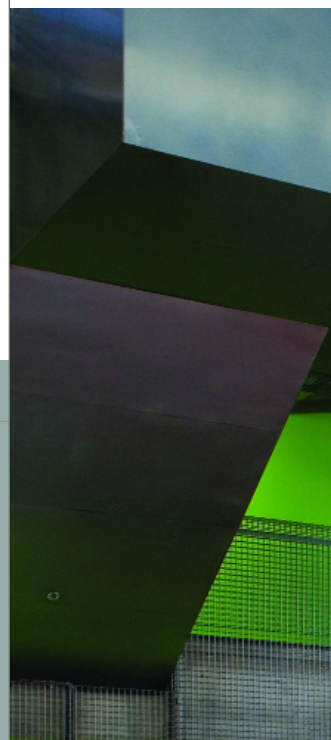




RAPPORT ANNUEL

2006.2007

**ORDRE
DES ARCHITECTES
DU QUÉBEC**



MISSION

ATTENDU QUE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC A POUR PRINCIPALE FONCTION D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC, IL S'ENGAGE À CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE ET À L'ESSOR DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE PAR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ DANS LA CONCEPTION ET LA PRODUCTION ARCHITECTURALES. CETTE CONTRIBUTION S'APPUIE SUR UNE DÉMARCHE D'OUVERTURE ET D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC AINSI QUE SUR UNE AMÉLIORATION CONSTANTE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION.

SOMMAIRE

5	MEMBRES DU BUREAU, MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET PERSONNEL DE L'ORDRE
6	MESSAGE DU PRÉSIDENT
8	LES RÉOLUTIONS ET RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU BUREAU
11	COMITÉ ADMINISTRATIF
12	RAPPORTS DES COMITÉS STATUTAIRES
	ÉTATS FINANCIERS
	RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
	REVENUS ET DÉPENSES
	SURPLUS
	FLUX DE TRÉSORERIE
	BILAN
	NOTES COMPLÉMENTAIRES
	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
20	RAPPORTS DES COMITÉS PARASTATUTAIRES
24	GROUPE DE TRAVAIL
26	COMMUNICATIONS
29	INTÉGRATION DES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE FORMÉS À L'ÉTRANGER
30	TABLEAU DE L'ORDRE, STATISTIQUES

CONSEIL EXÉCUTIF

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Justice,
Jacques Dupuis
Québec, mai 2007

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL

Monsieur Jacques Dupuis
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,
C'est un immense plaisir que de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,
André Bourassa
Montréal, mai 2007

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,
Je suis heureux de vous transmettre le dernier rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le président,
André Bourassa
Montréal, mai 2007

MEMBRES DU BUREAU

Président
André Bourassa
Pour la région du Centre
Hélène Beaudry
Pour la région du Croissant-Nord
Guy Leclerc
Pour la région des Laurentides
Laurence Hettel
Pour la région de la Montérégie
Bernard McNamara
Pour la région de Montréal
Maggy Apollon
Paulé Boutin
Pierre Corriveau
Nathalie Dion
Normand Pratte
Jean Tardif
Pour la région de Québec
Pierre d'Anjou
Stéphan Gilbert
Rémi Morency
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec
André Normandeau
Françoise Braun
Michel Gervais

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Président
André Bourassa
Vice-présidents
Maggy Apollon
Paulé Boutin
Normand Pratte
Délégué des administrateurs nommés
Michel Gervais

PERSONNEL DE L'ORDRE AU 31 MARS 2007

Lucie Aubin
Secrétaire au statutaire
Louise Barrette, architecte
Syndique [jusqu'en juillet 2006]
Claude Bonnier, architecte
Enquêteur à l'exercice illégal de la profession
Daniel Chevarie, architecte
Directeur de l'administration
Diane Claing
Adjointe à l'inspection professionnelle
Pierre Collette, architecte
Syndic [depuis août 2006]
René Crête, architecte
Syndic adjoint
Jean-Claude Dufour
Comptable
Jean-Pierre Dumont, avocat
Secrétaire et attaché d'affaires
Grace Durocher
Adjointe à la direction [depuis janvier 2007]
Carole Giard, notaire
Registraire
Lynda Godin
Secrétaire à l'admission
Jeannine Haineault
Adjointe à la formation continue
Pierre Lacerte
Responsable des communications
Alain Lafleur, architecte
Inspecteur
Clémence LaRochelle, CRHA
Responsable de la formation continue
Jean-Pierre Manfé
Régisseur
Lise Pellerin
Adjointe aux communications
Nicole Tremblay
Secrétaire administrative [jusqu'en décembre 2006]
Hakima Zidani
Réceptionniste



L'exercice financier 2006-2007 a été le théâtre d'une effervescence particulièrement intense. L'entrée en vigueur de la formation continue obligatoire, en octobre 2006, a incité le comité responsable du dossier à déployer des efforts considérables pour proposer aux architectes de nouvelles séances de formation pertinentes et de qualité. Ces dernières visent entre autres à leur permettre de demeurer à la fine pointe des avancées technologiques et des préoccupations environnementales. L'instauration de classes virtuelles a également permis de faciliter l'accès à la formation jusqu'au cœur des régions.

Le nouvel examen

L'instauration d'un nouvel examen d'admission à la profession a aussi demandé beaucoup d'énergie au Comité de l'examen professionnel et à la permanence de l'Ordre qui ont reçu le mandat de diriger et de coordonner le développement de la première version de l'examen avec des représentants des associations d'architectes de l'Alberta et de l'Ontario. Vous trouverez dans le présent rapport annuel la description détaillée du mandat de ce nouveau comité. De nombreux architectes et d'autres professionnels ont été invités à participer au développement de cet examen qui répondra mieux aux exigences et aux particularités canadiennes de la profession.

Cette initiative facilitera sensiblement l'accès à la profession pour les stagiaires et permettra d'atténuer le problème de la relève que connaît la profession. La première session du nouvel examen est prévue pour le printemps 2008.

L'Ordre souhaite que la valeur du nouvel examen soit reconnue ailleurs en Amérique comme équivalente à celle de l'examen du National Council of Architectural Registration Boards (NCARB).

Dossier statutaire

Au cours de l'exercice 2006-2007, la syndique de l'Ordre, Louise Barrette, a souhaité relever de nouveaux défis professionnels. À la suite de son départ, en juillet 2006, l'Ordre a choisi Pierre Collette pour la remplacer. Il se joint à René Crête qui agit à titre de syndic adjoint. La présence de deux syndics à raison de trois jours par semaine a permis à l'Ordre de réduire de manière appréciable le délai de traitement des dossiers.

L'incorporation

Les discussions se poursuivent avec l'Office des professions du Québec à propos du *Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société* qui avait été adopté par le Bureau au cours de l'exercice financier précédent. Les discussions portent essentiellement sur l'assurance responsabilité professionnelle qui sera exigée des sociétés en nom collectif à responsabilité limitée et des sociétés par actions.

Valorisation de la profession

Au cours de l'exercice 2006-2007, l'Ordre a atteint plusieurs de ses objectifs en matière de valorisation de la profession. Après avoir effectué un travail de recherche qui a mis à contribution plusieurs architectes agissant à titre de donneurs d'ouvrage dans différentes sphères de la société, le groupe de travail, guidé par une firme de consultants en communication, a élaboré un document qui décline la gamme et l'étendue des services offerts par les architectes. Ce dépliant, qui sera disponible au début du prochain exercice, permettra aussi aux donneurs d'ouvrage et au public d'avoir une meilleure compréhension de la valeur des prestations offertes par les architectes.

Trois autres dépliants ont aussi été réalisés au cours de l'exercice : *Devenir architecte*, *L'architecte et le système professionnel québécois* et *La Loi sur les architectes pour protéger votre patrimoine*. Tous ces nouveaux documents sont accessibles en ligne sur le site Web de l'OAQ.

Intégration des architectes étrangers

Au cours de l'exercice, l'Ordre a continué de déployer des efforts, en collaboration avec le Conseil interprofessionnel du Québec et le Conseil canadien de certification en architecture, pour favoriser l'intégration des diplômés en architecture venus d'ailleurs. Le présent rapport annuel énumère les actions entreprises par l'Ordre à cet égard.

Le Guide des concours

L'année 2006-2007 a aussi été l'aboutissement de la révision du *Guide des concours* entreprise il y a quelques années par le Comité des concours. Grâce à ce document qui explique comment assurer la transparence, l'équité et l'impartialité du processus. Le guide sera mis à la disposition du public sur le site Web de l'Ordre au début du prochain exercice financier.

Remerciements

En cette deuxième année de mon mandat à la présidence de l'Ordre, je réitère mon admiration et ma satisfaction face à l'engagement des architectes qui ont collaboré aux travaux du Bureau, du Comité administratif ainsi que des comités et groupes de travail. Au nom de tous les architectes du Québec, je les en remercie, tout comme je remercie le personnel de l'Ordre pour le travail impressionnant qu'il abat jour après jour. J'en profite pour remercier tout particulièrement Louise Joubert et Carole Scheffer pour l'excellent travail qu'elles ont accompli à titre de présidente du Comité de l'inspection professionnelle et de présidente du Comité de la formation continue.

André Bourassa

Président

LES RÉSOLUTIONS ET RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU BUREAU

Le Bureau de l'Ordre des architectes du Québec est formé d'un président élu au suffrage universel des membres et de 16 administrateurs, dont 13 membres élus et trois administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Ensemble, ils sont chargés de l'administration générale des affaires de l'Ordre et doivent veiller à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des règlements adoptés conformément au code ou à ladite loi. Le Bureau exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale et ceux qu'il a délégués au comité administratif.

Le Bureau a tenu huit réunions au cours de l'exercice 2006-2007. Les principaux dossiers qui ont retenu son attention sont le nouvel examen d'admission à la profession d'architecte et l'actualisation du *Code de déontologie*.

Ces deux dossiers ont progressé de façon significative en 2006-2007 et d'importantes ressources leur seront également consacrées au cours du prochain exercice.

En 2006-2007, dans le cadre de ses principales activités touchant trois secteurs généraux, le Bureau a :

AFFAIRES STATUTAIRES

Admission

- entériné les recommandations du comité d'admission quant à la délivrance de permis d'exercice;
- réinscrit des architectes radiés ou ayant quitté l'Ordre;
- entériné les certifications de qualification académique émises par le Conseil canadien de certification en architecture;
- radié les architectes n'ayant pas payé la cotisation annuelle ou leur prime d'assurance responsabilité professionnelle;
- adopté les modalités relatives au processus de l'examen d'admission 2007;
- approuvé le plan de travail, le budget et l'échéancier du nouvel examen d'admission à la profession;
- adopté les objectifs généraux du nouvel examen d'admission à la profession;

Assemblée générale annuelle

- pris acte des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle 2006;

Conciliation et arbitrage des comptes

- constitué un conseil chargé d'arbitrer un différend relatif à un compte d'honoraires;

Exercice illégal de la profession

- autorisé des poursuites pour exercice illégal de la profession d'architecte ou utilisation de plans illégaux pour construire;

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle

- adopté la tarification des assurés du Fonds pour l'exercice 2007;
- renouvelé les mandats d'administrateurs non assurés de Jean Landry et de M^e Daniel Bellemarre;
- pris acte de la résolution n° RCA75.225 du conseil d'administration du Fonds des architectes de verser une contribution de 30 000 \$ au programme de formation continue de l'Ordre pour l'année 2007;

Formation continue

- adopté une liste d'activités dirigées pour les exercices 2006-2007 et 2007-2008;
- adopté les modalités d'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes*;

Nominations

- nommé Françoise Braun et André Normandeau au Comité de révision;
- nommé Claude Hamelin Lalonde, architecte, membre du Comité d'inspection professionnelle;

Réglementation

- adopté le Projet du nouveau *Code de déontologie des architectes* pour fins de consultation des membres de l'Ordre;
- adopté le *Projet de règlement modifiant le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes* pour fins de consultation des membres de l'Ordre;

Stages et cours de perfectionnement

- révisé les exigences d'un stage et de cours de perfectionnement imposés à un architecte;

Concours d'architecture

- adopté le nouveau *Guide des concours d'architecture* élaboré par le Comité des concours;

AFFAIRES PARASTATUTAIRES

Comités et groupes de travail

- créé le Comité de l'examen professionnel (CEP);
- créé le groupe de travail sur le Festival d'architecture 2009 de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC);

Partenariat public-privé

- mandaté le Comité administratif pour donner toutes les suites appropriées au rapport d'études préparé par le consultant de l'Ordre;

Médaille du Mérite

- décerné la médaille du Mérite 2006 à l'architecte Gilles Larose;

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- adopté le budget 2007-2008;
- adopté les états financiers 2005-2006;
- recommandé à l'assemblée générale annuelle de renouveler le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) pour la vérification 2006-2007 de l'OAQ;
- créé un comité de sélection afin de pourvoir les postes de syndic et de syndic adjoint;
- modifié les directives de l'OAQ à l'égard des jetons de présence versés aux membres des comités parastatutaires;
- autorisé une contribution de 250 \$ pour l'organisation de l'événement Objet 2007 des étudiants de l'École d'architecture de l'Université Laval;
- embauché Pierre Collette, architecte, au poste de syndic de l'Ordre;

RELATIONS EXTERNES

- poursuivi la participation de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec, ainsi qu'à d'autres organismes tels que Les Arts et la Ville, la conférence interprofessionnelle du design du Québec, le Conseil du paysage québécois, Culture Montréal et l'Institut de Design Montréal;
- suspendu pour une période indéterminée la participation de l'Ordre au Comité des conseils d'architecture du Canada (CCAC);
- approuvé la participation de l'Ordre au projet de conception d'un guide de bonnes pratiques en matière paysagère, une initiative de Paysages estriens;
- manifesté l'approbation de l'Ordre à promouvoir la conception intégrée dans les projets de construction.

Jean-Pierre Dumont, avocat, secrétaire et attaché d'affaires de l'Ordre

McCarthy Tétrault, Montréal
Lemay Associés [Architecture, Design]
Photographe Claude Simon Langlois

Pavillon du Lac-aux-Castors du Mont Royal [Restauration] Montréal
Réal Paul Architecte | Pierina Saia Architecte
Photographe Frédéric Saia





COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Comité administratif de l'Ordre des architectes du Québec est composé de cinq membres : le président de l'Ordre, trois vice-présidents désignés parmi les membres élus du Bureau et une personne désignée parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Alors que le Bureau est chargé de l'administration générale de l'Ordre, le Comité administratif s'occupe de l'administration courante. Il exerce tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue.

Le Comité administratif a tenu 10 réunions au cours de l'exercice 2006-2007. Dans le cadre de son mandat d'administration courante, le comité administratif a mis en œuvre les dossiers et priorités déterminés par le Bureau et assumé un suivi et une coordination des travaux confiés aux comités et groupes de travail ainsi qu'à la permanence de l'Ordre. Au cours de l'exercice, le Comité administratif s'est particulièrement intéressé au plan de communication 2007-2010, dont l'adoption est prévue au début du prochain exercice. Sur le plan des relations externes, ses membres ont représenté l'Ordre au sein de différentes tribunes d'intérêt pour l'Ordre et la profession.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Comité administratif a adopté plusieurs résolutions et transmis des recommandations au Bureau touchant les différents secteurs de l'Ordre. Dans le cadre de ses activités, le Comité administratif a :

Affaires statutaires

- entériné les recommandations du Comité d'admission quant à la délivrance de permis d'exercice;
- réinscrit des architectes radiés ou ayant quitté l'Ordre;
- radié les architectes n'ayant pas payé la cotisation annuelle ou la prime d'assurance responsabilité professionnelle;
- entériné la recommandation du Comité d'admission qu'une autorisation spéciale du président soit émise à Harry Pellow, architecte de l'Ontario;
- entériné la recommandation du Comité d'admission qu'un permis temporaire soit émis à A. Howard Sutcliffe, architecte de l'Ontario;
- autorisé des poursuites pour exercice illégal de la profession d'architecte ou utilisation de plans illégaux pour construire;
- constitué des conseils d'arbitrage de comptes;
- adopté en principe le projet de protocole d'entente entre les ordres et associations d'architectes de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec pour l'élaboration du nouvel examen d'admission à la profession;
- ordonné l'examen médical d'un architecte, en application des articles 48 et 49 du Code des professions;

Affaires parastatutaires

- collaboré à l'élaboration du plan de communication 2007-2010;
- autorisé Sylvie Champeau, chargée de projet, à agir au nom de l'Ordre pour la recherche de financement reliée au programme des Prix d'excellence en architecture 2007;
- recommandé au CIQ d'attribuer un prix Mérite à Claude Hamelin Lalonde, architecte, pour l'ensemble de ses réalisations et leur impact sur le développement de l'Ordre et de la profession;
- nommé France Boulay, architecte, pour représenter l'Ordre au sein du comité conjoint du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine sur la Norme sur les équipements de jeu;
- désigné un représentant de l'Ordre au projet de conception d'un guide des bonnes pratiques en matière paysagère, une initiative de Paysages estriens;

Affaires administratives

- autorisé une contribution financière de 8 000 \$ au Comité régional de Québec (CROAQ);
- autorisé les démarches nécessaires en vue d'obtenir une marque de certification pour protéger les appellations « Fonds des architectes » et « Prix d'excellence en architecture »;
- approuvé l'offre de services de la firme LVMB pour le développement de services Web;
- autorisé une contribution de 1 000 \$ pour soutenir les frais de démarrage de la Conférence interprofessionnelle du design du Québec (CIDQ);
- autorisé une contribution symbolique (50 \$) au projet de voyage en France de neuf étudiants de l'École d'architecture de l'Université Laval;
- suivi le développement des services informatiques de l'Ordre;
- suivi le dossier de la relocalisation du siège social de l'Ordre;
- constitué un comité de sélection pour pourvoir le poste d'adjointe à la direction;
- déterminé des modalités de paiement acceptables dans un dossier de cours et de stage de perfectionnement imposés à un architecte;
- exempté un architecte de 50 % de la cotisation annuelle pour maladie grave prolongée;
- autorisé le recours à la technologie Podcast (baladodiffusion) pour l'offre de formation continue;
- nommé Hubert Chamberland, Alain Letuvé, René Lagacé, Michel Julien, architectes, pour agir comme inspecteurs contractuels pendant l'exercice 2007-2008;
- pourvu les postes vacants au sein des comités ou du personnel de l'Ordre.

Jean-Pierre Dumont, avocat
Secrétaire et attaché d'affaires de l'Ordre

COMITÉ D'ADMISSION

PRÉSIDENT

JEAN PETERS

MEMBRES

VÉRONIK CHARLEBOIS

NORMAND DESGAGNÉS

ANNA SAROLI

JUAN VARGAS

SECRÉTAIRE

CAROLE GIARD

L'exercice 2006-2007 a constitué une période de transition pour le Comité d'admission. En effet, la cléricature ayant été abandonnée comme mode d'accès à la profession, le comité n'a pas eu à superviser le programme d'examen intermédiaire et final. Les 12 étudiants de l'Ordre ayant complété la cléricature suivent maintenant le processus de l'examen d'admission.

L'idée d'une voie d'accès différente à la profession pour les personnes n'étant pas titulaires d'un diplôme universitaire reconnu ou de l'équivalent n'est toutefois pas exclue. En décembre 2006, l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) a conclu une entente de collaboration avec l'Université Athabasca, en Alberta – qui se spécialise dans la formation à distance –, en vue de développer un projet de mise à jour et d'expansion du programme Syllabus de l'IRAC. Un partenariat avec l'Université du Québec permettrait d'offrir ce programme en français.

Le rôle du Comité d'admission est aussi en transition pour ce qui est de l'encadrement du processus d'examen. En mai 2006, le Bureau de l'Ordre a créé le Comité de l'examen professionnel dont le mandat couvre en partie les tâches qui incombaient auparavant au Comité d'admission. Toutefois, afin de permettre au Comité de l'examen professionnel de se concentrer, au cours du prochain exercice, sur l'élaboration du nouvel examen, le Comité d'admission a reçu le mandat de poursuivre la supervision du programme d'examen en vigueur, soit le volet québécois sur les aspects juridiques et les neuf divisions de l'examen nord-américain. De plus, le Bureau a tenu à ce que le président du Comité d'admission siège au Comité de l'examen professionnel afin d'assurer une transition harmonieuse entre le programme d'examen actuel et celui en cours de développement.

En 2006-2007, le Comité d'admission a tenu 10 réunions régulières qui ont permis de traiter 813 dossiers distribués comme suit :

DEMANDES D'ADMISSION AU STAGE	130
RAPPORTS DE STAGE	440
DEMANDES D'ÉQUIVALENCE DE STAGE	7
DEMANDES D'INSCRIPTION AU VOLET QUÉBÉCOIS DE L'EXAMEN D'ADMISSION	95
RÉSULTATS D'EXAMEN ENTÉRINÉS – VOLET QUÉBÉCOIS DE L'EXAMEN D'ADMISSION	90
DEMANDES DE RÉVISION DU RÉSULTAT DE L'EXAMEN (VOLET QUÉBÉCOIS)	4
DEMANDES D'EXEMPTION DE CERTAINES PARTIES DE L'EXAMEN D'ADMISSION	2
DEMANDES DE PERMIS D'EXERCICE	43
DEMANDE DE PERMIS TEMPORAIRE	1
DEMANDE D'AUTORISATION SPÉCIALE	1

Sur les 440 rapports de stage étudiés, près de 11 % étaient des stages accomplis à l'extérieur du Québec. Par ailleurs, le comité a reçu sept demandes d'équivalence de stage par des diplômés en architecture de l'étranger ayant exercé la profession ou ayant été à l'emploi d'une firme d'architectes dans un autre pays. Sur ce nombre, quatre candidats ont obtenu la reconnaissance donnant droit à 1880 heures de stage; le comité a demandé à trois candidats de fournir des documents complémentaires.

Le Comité a entériné les résultats des 90 candidats inscrits au volet québécois de l'examen d'admission du 5 juin 2006 portant sur les aspects juridiques de la pratique de l'architecture au Québec; 86,7 % des candidats ont réussi cet examen avec une moyenne générale de 71,2 %.

Jean Peters

Président du Comité d'admission

NOLIN / BBDO MONTRÉAL
DAOUST LESTAGE INC.
ARCHITECTURE, DESIGN URBAIN
PHOTOGRAPHE MARTIN TREMBLAY – VOLT

BUREAU DE QUÉBEC D'ABCP
ABCP – ARCHITECTURE ET URBANISME
PHOTOGRAPHE PAUL DIONNE



RAPPORT DU SYNDIC

Le syndic de l'Ordre est responsable de contrôler la conduite des architectes au regard du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des réglementations qui en découlent. La fonction de syndic est réglementée par le Code des professions.

Au cours de l'exercice 2006-2007, Louise Barrette, syndique de l'Ordre depuis 2000, a quitté cette fonction. Elle a été remplacée le 7 août 2006 par le soussigné à la suite d'un appel de candidatures ouvert à tous les architectes.

Dans l'intérim, le poste a été occupé par René Crête, syndic adjoint depuis janvier 2004. Ce dernier occupe toujours le poste de syndic adjoint et assiste le syndic dans le traitement des demandes d'enquête et des enquêtes.

En 2006-2007, plusieurs centaines d'appels téléphoniques provenant d'architectes et du public en proportion égale ont été reçus au Bureau du syndic. Ces demandes de renseignements concernent principalement la teneur et l'interprétation des codes et règlements régissant l'exercice de la profession. Elles portent aussi sur les aspects légaux et contractuels des services offerts par les architectes.

L'exercice 2006-2007 s'est amorcé avec 58 dossiers actifs. À ce nombre, se sont ajoutés 43 nouveaux dossiers pendant l'exercice. Au cours de l'exercice, 42 dossiers ont été fermés. L'exercice se termine donc avec un total de 59 dossiers actifs répartis ainsi :

ANNÉE	DOSSIERS		ANALYSE ENQUÊTE		DISCIPLINE
	ACTIFS	EN ATTENTE	EN COURS		
AVANT 2002	0	0	0	0	0
2002	1	0	0	0	0
2003	0	0	0	0	0
2004	4	0	1	2	1
2005	19	0	5	13	1
2006	35	0	5	27	3
TOTAL	59	0	11	42	6

Processus disciplinaire

Quatre nouvelles plaintes déposées au comité de discipline s'ajoutent aux quatre dossiers de plainte déjà actifs en début d'année. De ces huit dossiers disciplinaires, quatre ont été fermés, nous laissant avec quatre dossiers actifs à la fin de cette année.

Deux plaintes privées ont été analysées en 2006-2007. L'une d'entre elles avait été déposée avant 2006. Une décision a été rendue par le comité de discipline.

FAUTES PRÉSUMÉES

Les demandes d'enquêtes et les enquêtes portent principalement sur des fautes commises par les architectes dans l'exercice de la profession. Elles ont été regroupées sous les thèmes suivants :

Sceau de complaisance

Cette faute concerne l'acte professionnel de sceller et de signer des documents qui n'ont pas été préparés par l'architecte lui-même ou sous sa direction et sa surveillance immédiate.

Mandat entre client et architecte

Cette faute concerne principalement le mandat verbal, même si elle est parfois relevée dans les mandats écrits. L'ambiguïté des mandats, le non-respect par l'architecte des mandats et des interprétations différentes de la part du client et de l'architecte en sont les principaux aspects. Cette faute fait souvent l'objet, en plus, d'une demande de conciliation et d'arbitrage des comptes.

Non-respect des budgets

Le budget indiqué au mandat constitue un engagement contractuel. L'architecte est tenu d'informer le client durant l'évolution du dossier des dépassements de budgets prévisibles. Il ne peut en aucun cas se soustraire à ce devoir d'information.

Infraction au règlement sur la tenue de dossier, du registre et des bureaux

Lorsque l'architecte ne tient pas compte des exigences de ce règlement, tant au niveau du dossier que du registre, il devient impossible de connaître ses activités professionnelles, et le client ne peut avoir accès à son dossier. Concernant la tenue de bureau, l'architecte ne se conforme pas aux exigences établies.

Bureau de consultation

Des architectes indiquent un ou des bureaux de consultation qui constituent des coquilles vides ou encore des lieux partagés avec un non-architecte. Ces bureaux sont souvent non identifiés et l'architecte ne respecte pas le mode d'utilisation prévu au règlement sur la tenue de dossiers, du registre et des bureaux.

Publicité

Plusieurs bureaux d'architectes utilisent des noms de sociétés qui ne sont pas représentatifs comme Untel architectes alors qu'il n'y a qu'un seul architecte, Untel et associés architectes, alors qu'il n'y a pas d'associé, qu'il n'y en a qu'un ou que le ou les associés ne sont pas architectes, et de nombreuses autres appellations qui constituent de la fausse représentation. Dans ce domaine, les fautes présumées touchent aussi les architectes s'appropriant le mérite d'un projet réalisé soit par d'autres, soit en collaboration avec d'autres, soit selon une autre formule de participation.

Pierre Collette, syndic

COMITÉ DE DISCIPLINE

PRÉSIDENT M ^r JEAN-GUY GILBERT		<i>Le Comité de discipline traite toute plainte formulée contre un architecte, ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre des architectes du Québec, pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes ou des règlements adoptés conformément au Code des professions ou à la Loi sur les architectes. Le comité rend compte de ses activités au Bureau auquel il soumet les recommandations qu'il juge appropriées.</i>				
MEMBRES RAIMONDO AVERNA PIERRE COLLETTE GILLES CÔTÉ JACQUES DELORME MICHEL JULIEN RÉJEAN MARTINEAU						
SECRÉTAIRE-AUDIENCIÈRE LUCIE AUBIN						
N ^o DOSSIER	DATE DE LA PLAINTÉ	NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES			DATE D'AUDITION	DATE DE LA DÉCISION DÉCISION
03-04-0058	04-08-18	CD 2.01, 3.01.01 A), 3.02.01, 3.02.02, 3.02.05, 3.02.08, 3.02.10, 3.03.01			06-03-02	06-07-28 ACQUITTÉ
03-05-0062	05-02-10	CD 3.03.02			06-10-16	06-12-04 CULPABILITÉ ET SANCTION
03-05-0063	05-02-10	CD 2.01 3.02.01, 3.02.05 CP 59.2			À VENIR	À VENIR
03-05-0066	06-02-07	CD 4.03.02 CP 114 ET 122			06-06-22	06-09-06 SANCTION
03-06-0069	06-09-28	TD 2.01 B), 2.03 CD 3.01.01, 3.01.02, 3.05.08. 4.02.01 B) CP 59.2			06-11-02 CULPABILITÉ ET SANCTION	06-12-04
03-06-0070	06-08-15	CP 59.2, 152			À VENIR	À VENIR
03-06-0071	07-02-06	CD 4.03.03 CP 59.2			07-04-20	À VENIR
03-06-0072	07-01-11	CD 3.05.08, 4.02.01 A) TD 2.01 B)			07-04-20	À VENIR

CD : CODE DE DÉONTOLOGIE DES ARCHITECTES | CP : CODE DES PROFESSIONS

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MEMBRES		<i>Le Comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui lui en fait la demande, et qui a demandé au syndic ou syndic adjoint la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le comité de discipline.</i>	
FERNAND TREMBLAY			
MARINA GUSTI			
MICHAEL G. WERLEMAN			
ADMINISTRATEURS		NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2006	0
NOMMÉS PAR L'OPQ		NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU COURS DE L'EXERCICE 2006-2007	4
FRANÇOISE BRAUN		NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS	4
DANIELLE BOUCHER		CONCLUT QU'IL N'Y A PAS LIEU DE PORTER PLAINTÉ DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE	2
		SUGGÈRE AU SYNDIC OU AU SYNDIC ADJOINT DE COMPLÉTER SON ENQUÊTE	2
SECRÉTAIRE-AUDIENCIÈRE		SUGGÈRE AU SYNDIC DE RÉFÉRER LE DOSSIER AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	0
LUCIE AUBIN		CONCLUT QU'IL Y A LIEU DE PORTER PLAINTÉ DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE	0
		NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU 31 MARS 2007	0

COMITÉ DE LA FORMATION DES ARCHITECTES

REPRÉSENTANTS DE L'OAQ CAROLE SCHEFFER RÉMI MORENCY		<i>Le Comité de la formation des architectes est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements universitaires et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des architectes. Cette qualité de la formation est ici comprise comme l'adéquation de la formation avec les compétences professionnelles essentielles à l'exercice de la profession d'architecte.</i>
REPRÉSENTANTS DE LA CONFÉRENCE DES RECTEURS ET PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC ANDRÉ CASALT DAVID MARIO COVO		
REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION GÉRARD CARRIER		Au cours de l'exercice 2006-2007, le comité a tenu une réunion qui a permis de dresser les grandes lignes d'un avis devant être transmis au Bureau de l'Ordre relativement aux diplômes donnant accès à la profession et à l'actualisation du règlement donnant accès aux permis des ordres professionnels.
		Jean-Pierre Dumont , avocat Secrétaire et attaché d'affaires de l'Ordre

CONCILIATION DES COMPTES ET ARBITRAGE

CONCILIATEURS

RAIMONDO AVERNA
 CLAUDE P. BEAUBIEN
 GILLES BEAUCHAMP
 MICHEL BÉGIN
 PIERRE COLLETTE
 [JUSQU'EN AOÛT 2006]
 JOSÉE HARVEY
 RENÉ LAGACÉ
 JACQUES L. PARENTEAU

ARBITRES

RAIMONDO AVERNA
 RENÉ LAGACÉ
 JEAN-CHARLES MARTINEAU

SECRÉTAIRE

LUCIE AUBIN

Lorsqu'une mésentente survient au sujet d'un compte d'honoraires, le client peut demander à l'Ordre une conciliation. Cette procédure, administrée par l'Ordre, vise à permettre à peu de frais le règlement à l'amiable des différends relatifs aux questions d'honoraires. Si la conciliation ne mène pas à un règlement, le client peut demander l'arbitrage.

CONCILIATION

Dossiers non traités au 31 mars 2006	1
Dossiers ouverts au cours de l'exercice 2006-2007	12
Dossiers traités au cours de l'exercice 2006-2007	11
Différends réglés avant conciliation	1
Différends réglés à l'étape de la conciliation	2
Différends non réglés à l'étape de la conciliation	5
Différends soumis à l'arbitrage	2
Désistements	1
Dossiers toujours ouverts au 31 mars 2007	2

ARBITRAGE

Dossiers au 31 mars 2006	0
Dossiers ouverts au cours de l'exercice 2006-2007	1
Dossiers traités au cours de l'exercice 2005-2006	1
Dossiers réglés avant la tenue de l'arbitrage	0
Dossiers au 31 mars 2007	0

RÉSIDENCE DE L'AVENUE LAVAL, MONTRÉAL
 BLOUIN TARDIF ARCHITECTES
 PHOTOGRAPHE VITTORIO VIEIRA





ÉTATS FINANCIERS

2006-2007

AU 31 MARS 2007

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUX MEMBRES DE
L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des architectes du Québec au 31 mars 2007 et les états des produits et charges, des surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRE DE

GRANT THORNTON INTERNATIONAL

MONTRÉAL

LE 13 AVRIL 2007

TOUR DE LA BANQUE NATIONALE
600, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST
BUREAU 1900
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 4L8
TÉLÉPHONE (514) 878-2691
TÉLÉCOPIEUR (514) 878-2127
WEB WWW.RCGT.COM

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS

- II PRODUITS ET CHARGES
- III SURPLUS
FLUX DE TRÉSORERIE
- IV BILAN
- V NOTES COMPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- VII DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ
- VIII DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX

PAVILLON GENE-H.-KRUGER DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
SAINTÉ-FOY
GAUTHIER GALLIENNE MOISAN ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE LAURENT GOULARD

SIÈGE SOCIAL HAGEN
BAIE-D'URFÉ
RUBIN ET ROTMAN ASSOCIÉS ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE STÉPHANE BRÜGGER

CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL
D'OUTREMONT
CARDIN + RAMIREZ ET ASSOCIÉS ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE FRANÇOIS BASTIEN

COUR D'APPEL DU QUÉBEC, ÉDIFICE ERNEST-CORMIER
MONTRÉAL
LEMAY ASSOCIÉS [ARCHITECTURE, DESIGN]
PHOTOGRAPHE DANIEL OUELLETTE

PRODUITS ET CHARGES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007-2008	2006-2007	2006-2007	2005-2006
	Budget	Budget	Réel	Réel
	(non vérifié)	(non vérifié)		
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Cotisations des membres	1 689 390	1 679 268	1 652 838	1 646 074
Inscriptions au Tableau des membres	5 250	6 100	7 900	11 338
Examen	6 000	6 150	7 451	7 212
Inscriptions aux registres	71 220	72 720	77 087	69 929
Formation	177 747	211 300	118 166	166 787
Amendes disciplinaires	12 000		22 364	18 572
Contrôle de l'exercice illégal	18 000	15 000	22 359	38 332
Communications et publications	74 260	72 560	76 123	84 237
Événements spéciaux	8 949		12 520	3 100
Commandites	164 116	34 800	69 219	134 980
Revenus de partenariats	4 000	27 773	5 460	17 067
Contributions du Fonds d'assurances	30 000	30 000	30 000	30 000
Placement	54 000	29 700	53 840	30 913
Autres produits	700	692	4 382	8 530
	2 315 632	2 186 063	2 159 709	2 267 071
Charges				
Affiliations et redevances	72 351	136 208	118 747	133 556
Contribution financière	16 050	11 000	29 541	14 750
Allocation de présence des membres du bureau et des comités statutaires	45 615	34 958	27 996	28 819
Salaires et charges sociales	988 824	947 177	1 000 016	929 681
Frais de représentation, repas et déplacements	138 750	124 958	130 399	103 189
Honoraires professionnels	586 174	662 418	442 454	502 005
Communications et promotion	218 892	102 180	178 805	165 634
Télécommunications	3 510	3 111	5 061	3 003
Imprimerie et reproduction	141 220	77 066	77 412	97 151
Services postaux et messagerie	57 975	48 068	50 005	55 875
Location	39 831	27 900	32 282	21 779
Entretien et réparations	13 500	23 500	25 237	25 105
Frais d'administration	82 184	83 110	89 754	107 807
Amortissement des immobilisations	41 700	35 500	27 780	35 725
Créances douteuses	457	200	69	5 738
	2 447 033	2 317 354	2 235 558	2 229 817
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(131 401)	(131 291)	(75 849)	37 254

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT
PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

SURPLUS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2006-2007			
	Investi en immobilisations	Réservé (note 3)	Libre	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	196 999	131 291	647 638	975 928
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	43 061		(43 061)	
	240 060	131 291	604 577	975 928
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(27 780)		(48 069)	(75 849)
Virement du surplus libre au surplus réservé		110	(110)	
	(27 780)	110	(48 179)	(75 849)
Solde à la fin	212 280	131 401	556 398	900 079
	2005-2006			
Solde au début	200 246	74 982	663 446	938 674
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	32 478		(32 478)	
	232 724	74 982	630 968	938 674
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(35 725)		72 979	37 254
Virement du surplus libre au surplus réservé		56 309	(56 309)	
	(35 725)	56 309	16 670	37 254
Solde à la fin	196 999	131 291	647 638	975 928

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT
PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2006-2007	2005-2006
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(75 849)	37 254
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	27 780	32 725
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 4)	(53 202)	(123 031)
Sorties nettes de fonds	(101 271)	(50 052)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations et sorties nettes de fonds	(43 061)	(32 478)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(144 332)	(82 530)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 052 509	1 135 039
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	908 177	1 052 509
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	411 732	1 052 509
Acceptations bancaires	496 445	
	908 177	1 052 509

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT
PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

BILAN

AU 31 MARS 2007

	2007	2006
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	411 732	1 052 509
Acceptations bancaires, 4,15 %, échéant le 22 avril 2007	496 445	
Débiteurs (note 6)	208 628	89 001
Inventaire du Manuel de pratique	14 908	21 082
Frais payés d'avance	80 452	74 078
	1 212 165	1 236 670
Immobilisations (note 7)	212 280	196 999
	1 424 445	1 433 669
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	320 410	266 309
Produits reportés – Prix d'excellence	190 674	5 000
Produits perçus par anticipation	13 282	186 432
	524 366	457 741
SURPLUS		
Investi en immobilisations	212 280	196 999
Réservé (note 3)	131 401	131 291
Libre	556 398	647 638
	900 079	975 928
	1 424 445	1 433 669

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT
PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

Pour le Bureau,



ANDRÉ BOURASSA, PRÉSIDENT



PAULE BOUTIN, VICE-PRÉSIDENTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 - STATUTS, ACTIVITÉS ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

La loi constitutive de l'Ordre des architectes du Québec est la *Loi sur les architectes* (L.R.Q., chapitre A-21). L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'Ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle de la formation continue et de la discipline. L'Ordre veille aussi au respect du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds des architectes*. De plus, l'Ordre doit également contrôler l'exercice illégal de la profession par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande. L'Ordre se penche également sur toute question d'intérêt pour l'ensemble de la profession et pour l'architecture au Québec.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Les principaux produits consistent en :

- Cotisations des membres : Les cotisations des membres, qui sont fixées annuellement par l'assemblée annuelle, sont constatées au prorata de l'exercice auquel elles se rapportent ;
- Commandites : Les produits de commandites sont constatés selon la méthode du report. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré ;
- Examen, formation et événements spéciaux : Les produits provenant de l'examen, de la formation et des événements spéciaux sont constatés à titre de produits lorsque les nouveaux examens, les cours et les événements spéciaux ont eu lieu ;
- Placement : Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice ;
- Inscriptions au Tableau des membres, inscriptions aux registres, amendes disciplinaires, contrôle de l'exercice illégal, communications et publications, produits de partenariats, contributions du Fonds d'assurances et autres produits : Ces autres produits sont constatés lorsque le service est fourni et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Évaluation de l'inventaire du Manuel de pratique

L'inventaire du Manuel de pratique est évalué au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et les placements dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	Taux
Bâtiment	4 %
Mobilier et équipement	10 %
Ordinateurs et logiciels	25 %

Instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des acceptations bancaires, des débiteurs et des créditeurs se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

3 - SURPLUS RÉSERVÉ

Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent

2006-2007	2005-2006
131 401	131 291

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS ET SUR LE FLUX DE TRÉSORERIE

Les produits de commandite comprennent les produits relatifs aux Prix d'excellence Budgétairement, la contribution nette maximale de l'Ordre relative à cette activité est de 60 000 \$ pour deux ans.

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2006-2007	2005-2006
Débiteurs	(119 627)	31 170
Inventaire du Manuel de pratique	6 174	9 278
Frais payés d'avance	(6 374)	266
Créditeurs	54 101	(43 700)
Revenus reportés – Prix d'excellence	185 674	(86 600)
Revenus perçus par anticipation	(173 150)	(33 445)
	(53 202)	(123 031)

5 - OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Au cours de l'exercice, dans le cadre du Prix d'excellence, l'Ordre a reçu des commandites sous forme de produits et services d'une valeur de 57 430 \$ (35 880 \$ en 2006). Ces opérations ont été comptabilisées à leur juste valeur.

6 - DÉBITEURS	2007	2006
Sommes à recevoir	\$	\$
Cotisations des membres	2 939	4 200
Inscription au Tableau des membres	501	590
Formation	5 175	12 283
Amendes disciplinaires	24 505	16 374
Contrôle de l'exercice illégal	45 645	50 098
Communications et publications	7 109	3 122
Événements spéciaux	3 163	553
Prix d'excellence	91 063	917
Intérêts à recevoir	2 294	
Taxes à recevoir	21 593	
Autres	4 641	864
	208 628	89 001

7 - IMMOBILISATIONS

	2007	
	Coût	Amortissement cumulé
	\$	\$
Terrain ^(a)	50 000	50 000
Bâtiment ^(a)	254 461	196 891
Mobilier et équipement	63 721	18 343
Ordinateurs et logiciels	194 663	135 331
	562 845	350 565
		2006
	Coût	Amortissement cumulé
	\$	\$
Terrain ^(a)	50 000	50 000
Bâtiment ^(a)	254 461	186 713
Mobilier et équipement	60 073	12 316
Ordinateurs et logiciels	155 250	123 756
	519 784	322 785

^(a) La dernière évaluation municipale indique une valeur de 571 500 \$ pour le terrain et le bâtiment.

Au 31 mars 2007, les crédateurs incluent un montant de 12 215 \$ relativement à l'acquisition d'ordinateurs et de logiciels.

6 - CRÉDITEURS

	2007	2006
Comptes fournisseurs et charges à payer	320 410	260 891
Taxes à payer		5 418
	320 410	266 309

9 - FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Les renseignements financiers ci-dessous proviennent des états financiers vérifiés du Fonds d'assurance au 31 décembre 2006, lesquels sont présentés distinctement :

	2006-12-31	2002-12-31
Total de l'actif	26 863 006	25 472 787
Total du passif	21 978 712	21 761 700
Surplus	4 884 294	3 711 087
Revenus		
Primes nettes	4 607 044	4 016 126
Commissions	36 889	34 596
Placements	676 228	674 831
Dépenses	4 146 954	4 280 518
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 757 435	2 359 132
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 308 731)	(1 862 427)

8 - ENGAGEMENT

En 2005, l'Ordre s'est engagé à améliorer son système informatique pour un montant total de 109 500 \$. Au 31 mars 2007, un montant de 65 593 \$ a été capitalisé aux immobilisations.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ	2006-2007	2005-2006
Bureau, comité administratif et présidence	\$	\$
Allocation de présence des membres du bureau et des comités statutaires et rémunération de la présidence et de la vice-présidence	66 274	62 920
Salaires et honoraires	38 845	52 760
Charges sociales	8 317	3 785
Frais de représentation, repas et déplacements	23 345	30 475
Autres frais directs	5 327	5 011
Quote-part des frais généraux	24 719	23 085
	<u>166 827</u>	<u>178 036</u>
Inspection professionnelle		
Allocation de présence	2 381	4 245
Salaires et honoraires	136 667	131 808
Charges sociales	11 705	11 401
Frais de représentation, repas et déplacements	8 912	7 042
Autres frais directs	2 002	4 337
Quote-part des frais généraux	77 764	58 467
	<u>239 431</u>	<u>217 300</u>
Discipline		
Allocation de présence	1 013	1 838
Salaires et honoraires	77 523	134 198
Charges sociales	5 730	7 660
Frais de représentation, repas et déplacements	3 743	3 727
Autres frais directs	28 011	56 546
Quote-part des frais généraux	43 634	57 915
	<u>159 654</u>	<u>261 884</u>
Conciliation, arbitrage et révision des plaintes		
Allocation de présence	854	483
Salaires et honoraires	42 842	37 801
Charges sociales	2 570	1 596
Frais de représentation, repas et déplacements	309	1 332
Autres frais directs	689	550
Quote-part des frais généraux	23 802	16 084
	<u>71 066</u>	<u>57 846</u>
Admission, examens et équivalence des diplômes délivrés hors du Québec		
Allocation de présence	4 319	4 906
Salaires et honoraires	121 052	121 242
Charges sociales	6 635	13 717
Frais de représentation, repas et déplacements	7 501	11 348
Autres frais directs	29 008	27 517
Quote-part des frais généraux	66 923	55 099
	<u>235 438</u>	<u>233 829</u>
Formation continue		
Allocation de présence	1 203	
Salaires et honoraires	177 321	210 935
Charges sociales	13 082	17 021
Frais de représentation, repas et déplacements	6 608	3 752
Autres frais directs	27 366	24 291
Quote-part des frais généraux	99 793	93 066
	<u>325 373</u>	<u>349 065</u>
Contrôle de l'exercice illégal		
Salaires et honoraires	48 939	93 659
Charges sociales	5 051	9 436
Frais de représentation, repas et déplacements	3 343	2 215
Autres frais directs	3 400	13 556
Quote-part des frais généraux	28 297	42 090
	<u>89 030</u>	<u>160 956</u>
Liaisons avec des organismes externes		
Salaires et honoraires	16 745	45 641
Charges sociales	5 521	4 366
Frais de représentation, repas et déplacements	12 446	10 719
Autres frais directs	118 782	139 310
Quote-part des frais généraux	11 670	20 416
	<u>165 164</u>	<u>220 452</u>

DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ (SUITE)

	2006-2007	2005-2006
Communications et événements spéciaux	\$	\$
Salaires et honoraires	176 370	134 960
Charges sociales	12 663	10 348
Frais de représentation, repas et déplacements	33 904	16 761
Autres frais directs	267 572	270 464
Quote-part des frais généraux	96 858	56 795
	587 367	489 328
Nouvel examen		
Allocation de présence	3 950	
Salaires et honoraires	84 297	
Charges sociales	4 847	
Frais de représentation, repas et déplacements	10 250	
Autres frais directs	2 185	
Quote-part des frais généraux	46 721	
	152 250	
Soutien et comités techniques		
Salaires et honoraires	6 639	12 463
Frais de représentation, repas et déplacements	9 493	8 715
Autres frais directs	24 347	34 855
Quote-part des frais généraux	3 479	5 088
	43 958	61 121
	2 235 558	2 229 817

DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006-2007	2005-2006
Frais généraux	\$	\$
Salaires	193 844	143 039
Charges sociales	76 752	41 311
Frais de poste et télécommunications	10 139	7 321
Fournitures de bureau	11 651	13 477
Taxes	25 767	26 445
Assurances		4 819
Chauffage et énergie	15 435	14 936
Entretien et réparations	25 514	25 105
Location d'équipement et contrats de service	16 510	12 504
Honoraires professionnels	57 813	35 425
Frais de représentation, repas et déplacements	10 546	7 104
Frais bancaires et autres	51 909	60 894
Amortissement du bâtiment	10 118	10 178
Amortissement de l'aménagement des locaux		7 033
Amortissement du mobilier et de l'équipement	6 087	5 841
Amortissement des ordinateurs et des logiciels	11 575	12 673
	523 660	428 105
Répartition des frais généraux		
Bureau, comité administratif et présidence	24 719	23 085
Inspection professionnelle	77 764	58 467
Discipline	43 634	57 915
Conciliation, arbitrage et révision des plaintes	23 802	16 084
Admission, examens et équivalence des diplômes délivrés hors du Québec	66 923	55 099
Formation continue	99 793	93 066
Contrôle de l'exercice illégal	28 297	42 090
Liaisons avec des organismes externes	11 670	20 416
Communications et événements spéciaux	96 858	56 795
Nouvel examen	46 721	
Soutien et comités techniques	3 479	5 088
	523 660	428 105

Les frais généraux ont été répartis au prorata des dépenses de salaires, d'honoraires et de charges sociales de chacune des activités.



RAPPORT DE L'ENQUÊTEUR À L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION

L'enquêteur à l'exercice illégal de la profession voit au respect de la Loi sur les architectes dans l'ensemble du territoire du Québec. Il procède à des enquêtes et, au besoin, recommande à l'Ordre d'entamer des procédures judiciaires. Il sensibilise le public au respect de la loi et il élabore les programmes de prévention nécessaires.

Afin de prévenir des infractions à la loi, l'enquêteur applique un programme de sensibilisation et de prévention comportant cinq volets :

- des interventions visant à informer et sensibiliser divers publics au respect de la loi;
- la participation à des événements pouvant aider l'Ordre à diffuser les exigences de la loi;
- un soutien technique afin de répondre aux questions que soulève l'application de la loi;
- des contrôles sur des chantiers de construction par régions géographiques;
- des enquêtes menées à la suite de signalements révélant de possibles infractions à la loi.

Au cours de l'exercice financier, l'Ordre a revu et actualisé la publication qui vise à informer le public sur les exigences de la Loi sur les architectes. Cette brochure, qui est distribuée aux citoyens par l'entremise des municipalités, facilite grandement la transmission de l'information¹. Le document est apprécié par les citoyens qui, après une visite aux bureaux de leur municipalité, repartent avec un document explicatif en main.

Bon nombre de lettres de sensibilisation, d'avis de non-conformité, d'appels téléphoniques et de courriers électroniques ont été acheminés à divers destinataires durant l'exercice afin de les informer des exigences de la loi et, ainsi, prévenir des infractions. De plus, comme l'an dernier, l'Ordre a répondu à un grand nombre de demandes d'information concernant l'interprétation de la loi. Plusieurs de ces demandes provenaient de municipalités de toutes les régions du Québec.

Comme lors des exercices précédents, l'Ordre a mené des enquêtes sur plusieurs chantiers de construction, sélectionnés dans l'ensemble du territoire québécois.

Lorsqu'il a constaté des infractions à la loi, il a déposé des plaintes devant la Cour du Québec. Les tableaux suivants résument les activités de l'enquêteur pendant l'exercice et les résultats obtenus.

Claude Bonnier

Enquêteur à l'exercice illégal de la profession

¹ LA JURISPRUDENCE A RECONNU QUE LA LOI SUR LES ARCHITECTES (L.R.Q., c. A-21) VIENT COMPLÉTER LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE EN MATIÈRE D'OCTROI DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET S'APPLIQUE.

À PROPOS DE LA RESPONSABILITÉ DES MUNICIPALITÉS DANS L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES ARCHITECTES (L.R.Q. c. A-21) LORS DE L'ÉMISSION DES PERMIS, ON PEUT CONSULTER LA JURISPRUDENCE À L'ADRESSE WWW.JUGEMENTS.QC.CA. ON PEUT ÉGALEMENT CONSULTER CETTE JURISPRUDENCE SUR LE SITE DE L'ORDRE, WWW.OAQ.COM, SOUS LES MENUS « ACTUALITÉS » ET « DÉCISIONS ET JUGEMENTS ».

DOSSIER

N°	RÉGION	A	B	C	D	E
01	BAS-SAINT-LAURENT	8				
02	SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN	10				
03	CAPITALE-NATIONALE	10				
04	MAURICIE	8				
05	ESTRIE	6				
06	MONTREAL	18	2	1	2	1
07	OUTAOUAIS	1		1		1
08	ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	4				
09	CÔTE-NORD	4				
10	NORD-DU-QUÉBEC	0				
11	GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE	3				
12	CHAUDIÈRE-APPALACHES	2				
13	LAVAL	7				
14	LANAUDIÈRE	18		2	1	1
15	LAURENTIDES	15	1	1	1	1
16	MONTÉRÉGIE	30		3	2	1
17	CENTRE DU QUÉBEC	7	1		1	
TOTAL		151	4	8	7	5

LÉGENDE :

- A CHANTIERS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE DURANT L'EXERCICE FINANCIER ET POUR LESQUELS LES CONCEPTEURS DES PLANS D'ARCHITECTURE ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS
 B DOSSIERS DÉPOSÉS DEVANT LA COUR DU QUÉBEC AU DÉBUT DE L'EXERCICE
 C NOUVEAUX DOSSIERS DÉPOSÉS DEVANT LA COUR DU QUÉBEC DURANT L'EXERCICE
 D DOSSIERS RÉGLÉS DURANT L'EXERCICE
 E DOSSIERS NON RÉGLÉS À LA FIN DE L'EXERCICE

NOTE : UN DOSSIER D'ENQUÊTE PEUT COMPORTER UNE OU PLUSIEURS POURSUITES. IL PEUT S'AGIR, PAR EXEMPLE, D'UNE PERSONNE POURSUIVIE POUR AVOIR UTILISÉ ILLÉGALEMENT LE TITRE D'ARCHITECTE OU ENCORE D'UN « CONCEPTEUR » (NON-ARCHITECTE), D'UN PROPRIÉTAIRE, D'UN ENTREPRENEUR DE CONSTRUCTION OU D'UNE MUNICIPALITÉ POURSUIVIS À L'OCCASION D'UN BÂTIMENT EN CHANTIER ET POUR LEQUEL LES PLANS ET DEVIS DE TRAVAUX D'ARCHITECTURE AURAIENT DÛ ÊTRE SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR UN ARCHITECTE. TOUTES LES POURSUITES SONT INTENTÉES EN VERTU DE LA LOI SUR LES ARCHITECTES (L.R.Q., c. A-21), DU CODE DES PROFESSIONS (L.R.Q., c. C-26) ET DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE (L.R.Q., c. C-25.1). ELLES SONT INTENTÉES PAR L'ORDRE, SUR RÉOLUTION EXPRESSE DU BUREAU OU DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DOIVENT ÊTRE AUTORISÉES PAR UN JUGE POUR POUVOIR ÊTRE SIGNIFIÉES AUX PRÉSUMÉS CONTREVENANTS.

BILAN DES PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LES TRIBUNAUX

PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LA COUR DU QUÉBEC AU 1 ^{er} AVRIL 2006	9
PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LA COUR DU QUÉBEC DURANT L'EXERCICE FINANCIER	20
PLAINTES RÉGLÉES DURANT L'EXERCICE	19
PLAINTES NON RÉGLÉES AU 31 MARS 2007	10
PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION ET NON RÉGLÉE AU 31 MARS 2007	1

RÉSULTAT DES PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LES TRIBUNAUX

PLAINTES RÉGLÉES PAR TRANSACTION	19
PLAINTES AYANT FAIT L'OBJET D'UN PROCÈS	0
PLAINTES RETIRÉES DANS LE CADRE DE NÉGOCIATIONS EN VUE DE TRANSACTIONS	7

INFRACTIONS PERPÉTRÉES

LOI SUR LES ARCHITECTES (L.R.Q., c. A-21)

ARTICLE 15 A)	3	2
ARTICLE 15 B)	0	0
ARTICLE 15 C)	1	0
ARTICLE 15 D)	1	2
ARTICLE 15 E)	1	1
ARTICLE 17	6	4
TOTAL	12	9

INFRACTIONS PRÉSUMÉES

[PLAINTES DÉPOSÉES ET EN ATTENTE D'UN RÈGLEMENT]

CODE DES PROFESSIONS (L.R.Q., c. C-26)

ARTICLE 188.1.30 A)	1
TOTAL	1

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

PRÉSIDENT
MICHEL GAGNON

MEMBRES
ALAIN LÉTUVÉ
J. RAYMOND DAHER
[JUSQU'EN DÉCEMBRE 2006]
CLAUDE HAMELIN LALONDE
[DEPUIS JANVIER 2007]
GERMAIN LABERGE
[JUSQU'EN MARS 2007]

INSPECTEUR ET SECRÉTAIRE
PATRICE BEAUCHEMIN

Le Comité d'inspection professionnelle contrôle l'exercice de la profession en vertu du Code des professions et des règlements applicables. De plus, le comité mène des enquêtes sur la compétence professionnelle de membres de l'Ordre. Il a également pour mandat d'informer le syndic de l'Ordre de toute infraction ayant pu être commise par un architecte. Le comité conseille le Bureau sur l'actualisation et les modalités d'application des règlements de même que sur les améliorations à apporter au processus d'inspection professionnelle.

En 2006-2007, 175 visites d'inspection étaient prévues au programme de surveillance générale. Parmi celles-ci, 12 n'ont pu être effectuées pour les raisons suivantes : sept architectes ont pris leur retraite, un s'est vu radié de l'Ordre, deux ont démissionné et deux visites ont été reportées au prochain exercice. Par conséquent, 163 établissements regroupant 250 membres ont fait l'objet de visites d'inspection en 2006-2007. Ces visites d'inspection et d'enquête ont été effectuées dans les régions suivantes : Montréal, Laval, Montérégie, Capitale-Nationale, Laurentides, Outaouais et Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Des 250 architectes soumis à l'inspection, 196 étaient patrons et 54 étaient employés. La taille des bureaux variait de 1 à 21 architectes et 115 des 165 bureaux ne comportaient qu'un seul membre. Durant l'exercice 2006-2007, pour suppléer aux services de l'inspecteur permanent, le comité a fait appel à trois inspecteurs contractuels. Une partie importante des visites a ainsi été confiée à trois architectes ayant une bonne connaissance de l'inspection professionnelle. Le comité a constaté que le recours aux services d'architectes chevronnés offre l'occasion aux membres qui reçoivent une visite d'inspection d'échanger sur divers aspects de leur pratique avec des collègues d'expérience.

Le questionnaire d'autoévaluation a été transmis à 300 architectes. Rappelons que cette opération se veut complémentaire à la visite d'inspection générale. D'une part, les réponses au questionnaire servent à la planification des visites d'inspection. D'autre part, l'exercice d'autoévaluation permet à l'architecte de réfléchir à l'état de sa pratique et de déterminer jusqu'à quel point ses connaissances et l'organisation de son bureau doivent être mises à jour. De façon générale, l'inspection professionnelle a permis de constater que la profession d'architecte est exercée selon les règles admises.

Les inspecteurs ont signalé aux architectes recevant leur visite des observations sur la tenue de leur bureau, en particulier quant à la nécessité d'établir des contrats et des documents de construction clairs en plus d'apporter une attention au registre de mandats. En ce qui concerne le respect de la déontologie, des ajustements sont parfois nécessaires, notamment en matière de publicité et d'authentification de documents. Les inspecteurs suggèrent souvent aux membres de se référer au *Manuel canadien de pratique de l'architecture*.

Le comité a tenu six réunions, dont une spécialement consacrée à l'offre de services et à la publicité en général. Pour faire suite à ces réunions, 12 dossiers ont été transmis au syndic, trois enquêtes doivent être complétées et trois vérifications sont prévues pour 2007. Prochainement, des articles seront publiés dans le bulletin *Esquisses* pour encadrer et préciser les règles à suivre lors de la présentation d'offres de services, la publicité en général et clarifier certaines appellations dont notamment celle de stagiaire en architecture plutôt qu'architecte stagiaire. En effet, seuls les membres en règle de l'OAA ont le droit au titre d'architecte.

Michel Gagnon
Président du Comité d'inspection professionnelle

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CODE DE DÉONTOLOGIE

PRÉSIDENT
PIERRE BEAUPRÉ
MEMBRES
LOUISE AMIOT
PIERRE DESCOTEUX [AAPPQ]
NORMAND PRATTE
JEAN TARDIF

SECRÉTAIRE
JEAN-PIERRE DUMONT

COLLABORATEURS
LOUISE BARRETTE, SYNDIC
[JUSQU'EN JUILLET 2006]
PIERRE COLLETTE, SYNDIC
[DEPUIS AOÛT 2006]
RENÉ CRÊTE, SYNDIC ADJOINT

L'évolution de la profession et certaines modifications au Code des professions font en sorte que le Code de déontologie des architectes doit être actualisé. L'utilisation de l'informatique ainsi que la possibilité imminente d'exercer au sein de sociétés à responsabilité limitée font partie des éléments auxquels le groupe de travail doit porter une attention particulière.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le groupe de travail sur le *Code de déontologie* a tenu huit réunions, auxquelles se sont ajoutées cinq rencontres avec le syndic, syndic adjoint et inspecteur de l'Ordre.

À la fin de l'exercice, le Bureau a adopté en principe un projet de nouveau *Code de déontologie des architectes*. Ce projet de règlement sera transmis aux membres pour consultation au cours du prochain exercice.

Jean-Pierre Dumont, avocat
Groupe de travail sur le *Code de déontologie*

COMITÉ DES CONCOURS

PRÉSIDENT

GILLES PRUD'HOMME

MEMBRES

ALAIN BERGERON

JEAN-PIERRE CHUPIN

[JUSQU'EN JUIN 2007]

FRÉDÉRIC DUBÉ

[DEPUIS JANVIER 2007]

MEHDI GHAFOURI

HAL INGBERG

Dans le respect de la mission et des valeurs et principes de l'Ordre, et sous l'autorité de son président, le Comité des concours conseille le Bureau sur l'actualisation du Guide des concours de même que sur les modalités d'application de ce dernier. Le comité assume également un rôle de promotion des concours.

Pendant l'exercice 2006-2007, le Comité des concours s'est principalement consacré à la révision finale du *Guide des concours*. Ce dernier a été adopté par le Bureau de l'Ordre en décembre 2006. Une réflexion sur les enjeux théoriques et stratégiques ainsi que sur les orientations générales de la politique des concours d'architecture au Québec faisait partie de ce mandat. Dans ce contexte, le Comité des concours se veut un pôle de rassemblement et de diffusion de l'information sur les concours d'architecture au Québec. Des liens ont été établis avec le Laboratoire d'étude en architecture potentielle (L.e.a.p.), groupe de recherche sur les concours de l'École d'architecture de l'Université de Montréal, et avec l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC), qui poursuit actuellement une révision de son propre règlement afin d'harmoniser l'encadrement des concours partout au Canada.

Le comité a poursuivi sa démarche sur la définition des enjeux et sur la planification d'une stratégie visant à promouvoir et à valoriser le recours systématique à ce mode d'attribution de la commande d'architecture par la plupart des marchés publics.

Gilles Prud'homme

Président du Comité des concours

COLLÈGE DES PRÉSIDENTS

MEMBRES

PAUL BAILLARGEON

JOSEPH BAKER

PIERRE BEAUPRÉ

DENIS BOUCHARD

HUBERT CHAMBERLAND

MARVIN COHEN

ODILE GAGNON-HÉNAULT

CLAUDE HAMELIN LALONDE

HENRI-P. LABELLE

JEAN-LOUIS LALONDE

BERNARD McNAMARA

JOSETTE MICHAUD

JACQUES REEVES

PAUL-ANDRÉ TÉTREULT

PAUL-O. TRÉPANIÉ

Le Collège des présidents regroupe les anciens présidents de l'Ordre des architectes du Québec. Il se réunit une fois par année pour constituer le jury de la bourse du Collège des présidents. Depuis 1987, cette bourse est décernée annuellement par l'Ordre à un diplômé en architecture au talent prometteur afin de lui permettre de réaliser un voyage d'études.

La bourse 2005-2006 de 6 850 \$ a été attribuée à Olivier Bourgeois, diplômé de l'École d'architecture de l'Université Laval, pour la qualité de son projet qui soutient qu'une méthode de travail inspirée du contexte a permis à des architectes suisses d'élaborer une architecture qui se distingue par ses racines, la qualité traditionnelle de ses assemblages et un pouvoir évocateur d'une grande sobriété. La bourse lui a été remise lors de l'assemblée générale 2006.

Jean-Pierre Dumont, avocat

Secrétaire et attaché d'affaires de l'Ordre

PRÉSIDENT EN EXERCICE

ANDRÉ BOURASSA

SECRÉTAIRE

JEAN-PIERRE DUMONT



COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

PRÉSIDENTE

PAULE BOUTIN

Le Comité de la formation continue a pour mandat de faire des recommandations au Bureau quant au programme de formation continue des architectes. Dans le cadre de ses fonctions, le comité définit les besoins actuels et futurs des membres en matière de formation continue. Il détermine les modalités selon lesquelles les activités de formation sont offertes. Il propose également la mise en œuvre de méthodes mobilisatrices pour assurer la plus grande participation des membres à ces activités.

MEMBRES

GIOVANNI DIODATI

MARTIN HOULE

RICHARD LAFONTAINE

CAROLINE LAJOIE

[DEPUIS AVRIL 2006]

L'exercice 2006-2007 a marqué le début d'une ère nouvelle pour la formation continue des architectes avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} octobre 2006, du nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire*. Ce règlement représente pour le comité l'aboutissement d'un long processus de réflexion et de discussion, ainsi que d'élaboration du règlement et de ses modalités d'application.

SECRÉTAIRE

CLÉMENCE LA ROCHELLE

En vertu de ce règlement, tous les membres de l'Ordre des architectes du Québec, à l'exception de ceux qui sont à la retraite, ont maintenant l'obligation de participer à des activités de formation continue et d'en faire rapport à l'Ordre.

DÉLÉGUÉ

DU FONDS DES ARCHITECTES

PIERRE-ANDRÉ PAQUIN

Le Comité a tenu neuf réunions au cours de l'exercice 2006-2007. Conformément à son rôle de conseiller, le comité a révisé les plans de cours et les contenus des diverses activités de formation organisées par l'OAQ, a rencontré les formateurs et a proposé de nouvelles activités à développer. L'un des principaux défis d'un programme de formation obligatoire est d'offrir aux membres un éventail suffisamment large pour que chacun puisse trouver des sujets qui l'intéressent. Le comité en est bien conscient et c'est pourquoi, en plus des activités du Programme d'excellence et de perfectionnement (PEP) de l'OAQ, il a recommandé au Bureau d'inclure dans la liste des activités reconnues comme formation dirigée certains cours offerts par d'autres ordres professionnels du Québec.

REPRÉSENTANTE DE

L'ASSOCIATION DES STAGIAIRES

EN ARCHITECTURE

KIM LACROIX

Le Forum des architectes 2006 qui s'est déroulé à Montréal a été une occasion de rencontres et de dialogue entre les architectes. De plus, sept activités de formation y ont été présentées.

La première édition du Colloque des architectes, deux journées au cours desquelles de nombreuses activités de formation sont offertes, s'est tenue à Québec en novembre 2006. Quatre activités de formation y ont été présentées. Certaines activités ont aussi eu lieu à Sherbrooke.

Lors d'une de ses réunions, le comité a rencontré le président du Fonds des architectes, Jean Landry, avec lequel il poursuit une collaboration afin de développer des activités de formation à caractère préventif.

Au cours de l'année financière 2006-2007, la formation continue a offert 28 activités différentes. En tout, 724 participants ont suivi l'un des 40 ateliers qui ont été donnés à Montréal, Québec, Sherbrooke et ailleurs en région.

Paule Boutin

Présidente du Comité de la formation continue

COMITÉ DES TECHNIQUES ET BÂTIMENTS DURABLES

COPRÉSIDENTS

VOULI MAMFREDIS

RICHARD TREMPE

MEMBRES

PATRICE AUDET-LAPOINTE

ANNE AUGER

[JUSQU'EN JANVIER 2007]

ALEXANDRE BLOUIN

[JUSQU'EN SEPTEMBRE 2006]

GUYLAINE DESMARAIS

JEAN-LOU HAMELIN

JUSTIN VIENS

COLLABORATRICE

AUDREY MONTY, STAGIAIRE

Le Comité des techniques et bâtiments durables exerce une veille informationnelle portant sur les matériaux et leurs techniques de construction dans l'optique du développement durable et de l'architecture écologique. Cette veille concerne également la législation s'appliquant au domaine. Le comité informe le Bureau de l'Ordre des enjeux primordiaux dans ce secteur et propose des moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser les membres.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Comité des techniques et bâtiments durables a poursuivi sa collaboration avec différents organismes, notamment le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBD Ca), LEED Québec et le Conseil de l'enveloppe du bâtiment du Québec (CEBQ). Par cette implication et cette présence continue, le Comité assure un lien entre l'Ordre et certains des acteurs principaux du domaine de la construction et, en particulier, du développement durable et de la science du bâtiment.

Au cours de l'exercice, le comité a développé et mis en application une toute nouvelle formule pour les conférences Mardis verts, en collaboration avec les membres du personnel de l'Ordre. Le comité a ainsi orienté les conférences vers des thématiques reliées entre elles pour chaque saison. La conservation de l'énergie, par exemple, a été le thème de l'automne 2006. Par le choix d'un nouveau lieu, l'Université de Montréal, et d'une nouvelle formule de buffet, ainsi que par l'élargissement des partenaires financiers, le comité a aussi renouvelé cette plateforme incontournable d'échanges que représentent les Mardis verts. De plus, chaque conférence a fait l'objet d'un article dans le bulletin *Esquisses*.

Le comité a aussi poursuivi l'élaboration de certains projets, notamment :

- L'étude portant sur l'évaluation des panneaux de revêtement intermédiaire qui permettra d'éclairer les architectes sur les impacts résultant du choix d'un matériau. La grille d'analyse est basée sur des critères aussi bien environnementaux que techniques.
- Le site Web de l'Ordre : le comité développe, en collaboration avec l'Ordre, une stratégie qui vise à centraliser et à rendre accessibles les liens et les différentes ressources du Web qui traitent de la science du bâtiment et du développement durable, autant pour les membres de l'Ordre que pour le public.

Enfin, comme il le fait depuis de nombreuses années, le comité entend poursuivre son implication dans la diffusion en matière de science du bâtiment et de développement durable par l'intermédiaire du bulletin *Esquisses*.

Vouli Mamfredis et Richard Trempe

Coprésidents du Comité des techniques et bâtiments durables

THÉÂTRE DU VIEUX-TERREBONNE
ATELIER T.A.G. – MANON ASSELIN ARCHITECTE
JODOIN LAMARRE PRATTE ET ASSOCIÉS ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE MARC CRAMER

LE CHÂTEAU DE CARTES
ESTRIE
YH2 / YIACOUBAKIS HAMELIN ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE MARC CRAMER

POSTE FRONTALIER D'ARMSTRONG
ST-GELAIS MONTMINY ET ASSOCIÉS ARCHITECTES
LES ARCHITECTES BERNARD ET CLOUTIER
PHOTOGRAPHE PAUL DIONNE

CHALET DU CHEMIN BROCHU
ESTRIE
PIERRE MORENCY ARCHITECTE
PHOTOGRAPHE NORMAND RAIOTTE

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA PROFESSION

PRÉSIDENT
NORMAND PRATTE

MEMBRES
MAGGY APOLLON
CAROLE SCHEFFER

COLLABORATEUR
PIERRE LACERTE

EXPERT-CONSEIL
PIERRE CARDINAL

Le Groupe de travail sur la valorisation de l'architecture et de la profession, créé à l'automne 2003, a été dissous au cours du présent exercice. Il avait pour mandat de mettre en œuvre une stratégie de communication destinée à valoriser l'architecture et la profession tout en respectant les budgets adoptés par le Bureau.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le groupe de travail a concentré ses efforts sur son plan d'action. Guidé par un cabinet d'experts-conseils en communication, il a regroupé tous les organismes qui ont à cœur les intérêts de la profession. En plus du Bureau et de la permanence de l'OAQ, l'Association des architectes en pratique privée (AAPQ) de même que des architectes œuvrant dans différentes sphères de la société ont été mis à contribution.

Le groupe a travaillé à la conception et à la diffusion de quatre dépliants informatifs. Intitulés *Devenir architecte*, *Formé à l'étranger – pratiquer au Québec*, *L'architecte et le système professionnel québécois*, *La loi sur les architectes pour protéger votre patrimoine*, ces dépliants sont destinés respectivement aux étudiants en architecture et à tous ceux que la carrière intéresse, aux architectes étrangers qui veulent immigrer au Québec, au grand public et aux intervenants municipaux. Un cinquième dépliant intitulé *Sur tous les plans, l'architecte* brosse un tableau de tous les services que peuvent offrir les architectes. Destiné avant tout aux donneurs d'ouvrage, il devrait aussi permettre aux architectes de déterminer comment ils doivent se positionner pour prendre la place qui leur revient et assurer la pérennité de leur profession. Il sera distribué à la fin du printemps 2007.

Après la dissolution du groupe de travail, le Comité administratif a pris la relève et verra à arrimer le volet valorisation à l'aspect communication. Lors du prochain exercice, le Bureau sera appelé à choisir le plan de communication qui sera mis de l'avant.

Pierre Lacerte
Responsable des communications

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PROGRAMME DES PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE

PRÉSIDENT
NORMAND PRATTE

MEMBRES
PIERRE CORRIVEAU
GUY LECLERC
RÉMI MORENCY
CAROLE SCHEFFER

REPRÉSENTANTS
DE LA PERMANENCE
DANIEL CHEVARIE
PIERRE LACERTE

CONSULTANTE EXTERNE
SYLVIE CHAMPEAU

Le Groupe de travail sur le programme des Prix d'excellence en architecture a le mandat de travailler à la réalisation du programme tout en respectant les budgets adoptés par le Bureau.

Depuis 2004, chaque édition des Prix d'excellence en architecture s'échelonne sur une période de deux ans. La première année de l'édition 2006-2007 s'est déroulée de façon remarquable. Dans le cadre de l'appel de candidatures (du 1^{er} septembre au 8 décembre 2006), les architectes du Québec ont déposé 94 projets dans 13 catégories. Le grand jury s'est réuni du 14 au 18 janvier 2007 afin d'évaluer les projets mis en candidature et de choisir les 30 projets finalistes. Les noms des finalistes ont été dévoilés par le président du jury, l'architecte mexicain Bernardo Gomez-Pimienta, lors d'une conférence qu'il a prononcée au Centre canadien d'architecture, le 18 janvier 2007. Deux autres jurys ont été constitués afin de choisir les mentions honorifiques en développement durable et en accessibilité universelle. Les lauréats pour chacune des catégories seront dévoilés le 8 juin 2007 dans le cadre de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra à Québec.

Entre-temps, le grand public a pu soumettre un vote électronique pour son projet favori. Le grand vainqueur du Choix du public sera, lui aussi, connu le 8 juin. Par ailleurs, les projets finalistes ont également fait l'objet d'une exposition itinérante. En mars 2007, les photographies géantes des projets ont été exposées à la galerie d'architecture Monopoli, à Montréal. Le 1^{er} mars 2007, le Marathon d'architecture de Montréal a accueilli plus de 250 personnes à la présentation des projets finalistes par les architectes concepteurs au Centre canadien d'architecture. En avril 2007, le Marathon et l'exposition se dérouleront à l'École d'architecture de l'Université Laval.

Le programme de sensibilisation et d'éveil à l'architecture destiné aux jeunes du 3^e cycle du primaire organisé par l'OAQ a pris une ampleur inédite au cours du présent exercice. Le Choix des enfants a essaimé pour la première fois hors de Montréal. Des élèves d'écoles de Québec, de Trois-Rivières, de Chelsea et de Jonquière ont pu, eux aussi, vivre des expériences uniques et enrichissantes qui ont contribué à développer leur sens critique face à l'architecture. La cinquantaine d'enfants des cinq écoles a été initiée à l'accessibilité universelle et au développement durable. L'expérience leur a permis de comprendre l'importance de la qualité de l'environnement urbain en plus de les conscientiser aux valeurs et aux objectifs du développement durable et de l'accessibilité universelle. Les jeunes ont visité un bureau d'architectes et ont été préparés à tenir un jury régional, puis le grand jury provincial. En avril, ils réaliseront des maquettes avec des matériaux recyclés. C'est également en juin 2007 que le Choix des enfants sera annoncé.

Pierre Lacerte
Responsable des communications

COMITÉ DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

MEMBRES

NATHALIE DION
RÉMI MORENCY
JACQUES PARENTEAU
JEAN PETERS
JUAN VARGAS

REPRÉSENTANTS DE LA PERMANENCE

DANIEL CHEVARIE
JEAN-PIERRE DUMONT
CAROLE GIARD

CHARGÉ DE PROJET

DANIEL TURPIN, CONSULTANT
EN MESURE ET ÉVALUATION

COLLABORATEURS À LA RÉDACTION

DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

ISABELLE BRADBURY
FABER CAYOUE
CHANTAL DOUCET
MANUEL M. GIMÉNEZ
JEAN-LOU HAMELIN
FRANÇOIS HOGUE
MARYSE LABERGE
DENIS K. LAFLAMME
RENÉ LAGACÉ
MARC LAURENDEAU
ANDRÉE LEVESQUE
LAURENT MCCOMBER

Le Comité de l'examen professionnel (CEP) a été créé par le Bureau à son assemblée du 18 mai 2006. Il a pour mandat de :

- définir des orientations pour le développement et la mise à jour du contenu de l'examen professionnel;
- s'assurer de l'élaboration et de la correction de l'examen professionnel;
- former les sous-comités nécessaires au développement et à la mise à jour de l'examen professionnel;
- approuver, avant chaque session d'examen, le contenu de l'examen professionnel, y compris la bibliographie pertinente;
- cerner les difficultés éprouvées par les candidats après chaque session d'examen et en faire rapport au Bureau;
- recevoir, analyser et disposer de toute plainte concernant le contenu de l'examen professionnel ou sa correction.

En plus de son mandat principal, le CEP s'est vu confier, pour les exercices 2006-2007 et 2007-2008, le mandat particulier suivant :

- diriger et coordonner le développement de l'examen professionnel de l'OAAQ, en fonction des lignes directrices adoptées par le Bureau à son assemblée du 16 décembre 2005;
- déterminer un échéancier de travail et un budget en vue de la mise en œuvre de ce nouvel examen dès l'automne 2007 et les faire approuver par le Bureau;
- déterminer le nombre de parties de l'examen professionnel et les sujets traités dans chacune des parties;
- collaborer avec les représentants désignés par les autres ordres canadiens, notamment l'Alberta Association of Architects (AAA) et l'Ontario Association of Architects (OAA), en vue d'une harmonisation nationale pour favoriser la réciprocité;
- en plus des lignes directrices adoptées par le Bureau, développer le nouvel examen professionnel en vue de faciliter la reconnaissance d'équivalences aux candidats ayant accompli certaines divisions de l'examen du NCARB ou aux architectes étrangers;

- créer les sous-comités de rédaction nécessaires, soit un sous-comité par partie de l'examen professionnel;
- mettre en place un processus de validation des questions, en ayant notamment recours à des architectes récemment admis à l'OAAQ;
- faire régulièrement rapport au Bureau de l'avancement du dossier.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le comité a tenu cinq réunions. Un groupe de travail restreint, formé des représentants de la permanence et du chargé de projet, a tenu 10 réunions. De plus, cinq journées de travail ont permis à une douzaine d'architectes de collaborer à la rédaction des objectifs spécifiques du nouvel examen.

Trois réunions pancanadiennes regroupant des représentants de l'AAA, de l'OAA et de l'OAAQ ont eu lieu à Toronto et à Montréal. Dans le but d'offrir aux stagiaires en architecture un examen plus approprié au contexte de l'exercice de la profession d'architecte au Canada et axé sur l'évaluation des connaissances pratiques et des compétences acquises pendant le stage, les trois organisations ont conclu une entente de collaboration à l'élaboration d'un nouvel examen d'admission sur lequel elles auraient l'entier contrôle, notamment quant à l'élaboration, les mises à jour et l'administration. Afin d'élaborer un examen de qualité, conforme aux règles de l'art dans le domaine de la docimologie, chaque organisation est assistée d'un consultant dans ce domaine qui la conseillera tout au long du processus d'élaboration et de mise en application du nouvel examen. Au terme de ces rencontres, l'AAA, l'OAA et l'OAAQ visent l'objectif du printemps 2008 pour la tenue de la première session d'examen.

ACTIVITÉS DU CEP

5 JUILLET 2006

ÉTÉ 2006

13 SEPTEMBRE 2006

15 SEPTEMBRE 2006

22 SEPTEMBRE 2006

26 SEPTEMBRE 2006

FIN SEPTEMBRE À MI-OCTOBRE

3 OCTOBRE 2006

13 OCTOBRE 2006

2 NOVEMBRE 2006

3 NOVEMBRE 2006

30 NOVEMBRE 2006

12 JANVIER 2007

9, 10, 23, 24 FÉVRIER
ET 7 MARS 2007

6, 8 ET 14 MARS 2007

15 MARS 2007

PREMIÈRE RÉUNION (AVEC LA PARTICIPATION DE L'OAA) PRÉSENTATION DU CONTEXTE ET DES ENJEUX LIÉS AU DOSSIER, RÉSUMÉ DE LA RÉCENTE EXPÉRIENCE ONTARIENNE QUANT À LA MISE SUR PIED D'UN EXAMEN SUR LE CODE (2006), CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR DÉFINIR UN PLAN DE TRAVAIL ET FAIRE UN COMPTE RENDU AUX PARTENAIRES CANADIENS (AAA ET OAA); CUEILLETTE D'INFORMATION AUPRÈS D'AUTRES ORDRES PROFESSIONNELS, RECHERCHE D'UN CONSULTANT EN DOCIMOLOGIE, DOCUMENTATION DU DOSSIER, PRÉPARATION D'UN PLAN DE TRAVAIL, TROIS RÉUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL/COMPTE RENDU AU COMITÉ ADMINISTRATIF/COMPTE RENDU AUX PARTENAIRES CANADIENS (AAA/OAA);

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL;

RÉUNION DU CEP, APPROBATION DU PLAN DE TRAVAIL, RENCONTRE AVEC LES CONSULTANTS EN DOCIMOLOGIE, FORMATION SUR LES GUIDES ET PRINCIPES À RESPECTER POUR ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN EXAMEN DE QUALITÉ;

RÉUNION PANCANADIENNE À MONTRÉAL (AAA/OAA/OAQ), APPROBATION DE LA DÉMARCHE PROPOSÉE PAR LE CEP DE L'OAAQ, RECOMMANDATION AUX INSTANCES (BUREAU/COUNCIL) DE CHACUN DES ORDRES, RÉPARTITION DES TÂCHES;

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL EN VUE D'UNE ENTENTE AVEC DANIEL TURPIN, CONSULTANT EN DOCIMOLOGIE, RELATIVEMENT À SON ENGAGEMENT COMME CHARGÉ DE PROJET; VALIDATION DU PLAN DE TRAVAIL ET PRÉPARATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LES TROIS PROVINCES PARTICIPANTES (AAA/OAA/OAQ);

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL;

APPROBATION DU PLAN DE TRAVAIL PAR LE BUREAU;

RÉUNION PANCANADIENNE À TORONTO (AAA/OAA/OAQ); PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE PRÉVOYANT LA MISE EN COMMUN DE PLUSIEURS ÉTAPES. BIEN QUE QUELQUES POINTS RESTENT À VALIDER, LES DOCUMENTS PRÉPARÉS PAR L'OAAQ REÇOIVENT UN ACCUEIL FAVORABLE;

RÉUNION DU CEP, FORMATION SUR LES PRINCIPES DE RÉDACTION DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX D'UN EXAMEN (PAR DANIEL TURPIN), SÉANCE DE TRAVAIL DE RÉDACTION DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX;

RÉUNION DU CEP, PROGRAMME D'EXAMEN D'ADMISSION 2007 – RECOMMANDATION AU BUREAU DE RECONDUIRE DES MODALITÉS SEMBLABLES À CELLES DE 2006, SÉANCE DE TRAVAIL DE RÉDACTION DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX;

RÉUNION PANCANADIENNE (AAA/OAA/OAQ) À TORONTO, APPROBATION DE L'ÉCHÉANCIER, PROTOCOLE D'ENTENTE, ADOPTION DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX, PARTAGE DES TÂCHES, STRUCTURE DE TRAVAIL, COMMUNIQUÉ CONJOINT;

SÉANCE DE RÉDACTION DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE L'EXAMEN AVEC LES ARCHITECTES COLLABORATEURS;

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL/RÉVISION DE LA LISTE D'OBJECTIFS SPÉCIFIQUES;

RÉUNION DU CEP, RÉVISION DE LA LISTE D'OBJECTIFS SPÉCIFIQUES.

COMMUNICATIONS

Le Service des communications est responsable des relations avec les médias, de l'organisation d'événements, de la cueillette et de la diffusion d'information reliée au monde de l'architecture. Il constitue une interface entre l'Ordre, ses membres et le grand public. Il exerce une veille médiatique portant sur les événements, les manifestations, les parutions d'articles touchant l'architecture. Il élabore et coordonne la conception du bulletin Esquisses, du rapport annuel et des autres documents nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation. Il voit à la mise à jour de l'information diffusée sur le site Web de l'Ordre. Le Service des communications s'affaire aussi à maintenir et à développer les liens entre les différentes instances de l'Ordre des architectes. Il transmet aux responsables de la permanence, des comités ou des groupes de travail toute information susceptible de leur être utile dans l'exercice de leurs fonctions.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Service des communications a redoublé d'effort pour améliorer ses canaux de communication et sa coopération auprès des membres de l'Ordre. *Élévation*, le bulletin électronique de l'Ordre qui avait été créé au cours du dernier exercice financier, a accru sa cadence de diffusion. Publié mensuellement lors de sa création, *Élévation* est désormais acheminé deux fois par mois à tous les architectes et à tous les stagiaires qui ont fourni une adresse courriel au service de l'admission de l'Ordre. Outre une plus grande accessibilité à l'information, le délai des communications destinées aux architectes a, de ce fait, été considérablement réduit.

Le temps étant une denrée trop rare, l'Ordre a choisi d'éviter de tomber dans le piège de l'information boulimique. S'il met plus de nouvelles à la disposition de ses membres, il fait aussi en sorte qu'elles permettent aux intéressés d'être au fait de l'actualité du monde de l'architecture tout en gagnant un temps précieux.

Depuis janvier 2007, tous ceux qui fréquentent le site de l'Ordre ont accès à une revue de presse substantielle qui couvre toutes les régions du Québec. Cette revue de presse quotidienne permet de trouver en un rien de temps un bon nombre d'articles et de reportages (parfois même radiophoniques) qui traitent de l'architecture, de l'urbanisme et de l'actualité reliée à ces domaines d'intérêt pour la profession. Les architectes et le grand public peuvent désormais consulter sur le site de l'Ordre les articles parus au cours des 30 derniers jours.

En outre, le Service des communications a orchestré plusieurs événements tout au long de l'exercice 2006-2007. La bourse du Collège des présidents et le prix Thomas-Baillargé ont été décernés respectivement à Olivier Bourgeois, diplômé de l'École d'architecture de l'Université Laval et à Luc Noppen, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur le patrimoine urbain du Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal dans le cadre du Forum des architectes de l'Ordre, en juin 2006. Quant à la médaille du Mérite, elle a été remise à Gilles L. Larose pour ses 60 ans de brillante carrière. Le lauréat a été honoré lors du cocktail des collaborateurs de l'automne 2006.

La 24^e édition des Prix d'excellence en architecture s'est aussi avérée un enjeu important pour le Service des communications, tout comme l'a été le plan de valorisation de l'architecture.

Pierre Lacerte

Responsable des communications





INTÉGRATION

DES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE FORMÉS À L'ÉTRANGER

Au cours de l'exercice 2006-2007, l'Ordre a pris part à plusieurs initiatives visant à favoriser l'intégration des diplômés en architecture formés à l'étranger.

Nouvel examen d'admission à la profession

Depuis l'automne 2006, l'Ordre travaille à l'élaboration d'un nouvel examen d'admission à la profession, en collaboration avec les provinces de l'Alberta et de l'Ontario. Le nouvel examen sera mieux adapté à l'exercice de la profession au Canada. La durée du nouvel examen et les frais d'inscription devraient être moins contraignants pour les candidats. Une grille de compétences a été développée afin d'évaluer les candidats en conformité avec les habiletés acquises au cours du stage. Un guide de préparation à l'examen comprenant des objectifs d'apprentissage sera élaboré au cours du prochain exercice et diffusé aux candidats. S'il y a lieu, les objectifs d'apprentissage seront adaptés afin d'évaluer adéquatement les candidats formés à l'étranger. L'Ordre est assisté d'un consultant en docimologie pour développer un examen de qualité qui sera équitable pour tous les candidats.

Amélioration de l'information transmise aux candidats

Depuis le début de 2007, la brochure *Formé à l'étranger – pratiquer au Québec* est intégrée à la pochette d'accueil remise aux candidats formés à l'étranger. La brochure est aussi diffusée sur le site Web de l'Ordre.

Amélioration des pratiques en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec

Dans le cadre de la démarche lancée par le Conseil interprofessionnel du Québec, l'Ordre a rempli le questionnaire d'autoévaluation lui permettant de poser un diagnostic sur son processus de reconnaissance d'une équivalence et d'envisager des améliorations.

Mise à jour du programme Syllabus de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC)

Le programme Syllabus de l'IRAC constitue un mode d'accès à la profession d'architecte pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme reconnu. L'Ordre a suivi avec intérêt les démarches d'amélioration de ce programme. En décembre 2006, l'IRAC a conclu une entente de collaboration avec l'Université Athabasca pour le développer et le mettre à jour. Au cours de l'exercice, l'Ordre a appris qu'un partenariat avec l'Université du Québec était envisagé pour permettre d'offrir le programme en français. Ces cours à distance seraient particulièrement utiles aux diplômés en architecture de l'étranger qui doivent compléter leur formation en vue de la reconnaissance d'une équivalence.

Enquête sur l'intégration des diplômés en architecture de l'étranger à la profession d'architecte au Canada

Au cours de l'automne 2006, l'IRAC et le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) ont réalisé une étude à travers le Canada, notamment auprès des ordres provinciaux, des organismes d'aide aux nouveaux arrivants, des bureaux d'architectes et des diplômés en architecture de l'étranger. L'OAQ a contribué à cette enquête en fournissant des renseignements et des suggestions et en participant à une table ronde réunissant des représentants des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, de l'IRAC et du CCCA. L'étude a mené à la publication par l'IRAC et le CCCA d'un rapport en février 2007 : http://www.raic.org/resources_archives/research/iag-report_f.htm

STATISTIQUES – DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'UNE ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME

CANDIDATS DONT LE DIPLÔME A ÉTÉ ACQUIS AU CANADA, MAIS HORS QUÉBEC	NOMBRE DE DEMANDES REÇUES	5
	RECONNAISSANCE COMPLÈTE	5
	AUCUNE RECONNAISSANCE	0
CANDIDATS DONT LE DIPLÔME A ÉTÉ ACQUIS À L'ÉTRANGER (HORS DU QUÉBEC ET DU CANADA)	NOMBRE DE DEMANDES REÇUES	14
	RECONNAISSANCE COMPLÈTE	3
	RECONNAISSANCE PARTIELLE AVEC EXIGENCE DE SUIVRE UN OU DES COURS	8
	EXIGENCE DE SUIVRE DES COURS (SANS RECONNAISSANCE PARTIELLE)	1
	EXIGENCE DE FOURNIR DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES	2
	AUCUNE RECONNAISSANCE	0

Jean-Pierre Dumont, avocat
Secrétaire et attaché d'affaires de l'Ordre

TABLEAU DE L'ORDRE

ÉMISSION DE NOUVEAUX PERMIS : 40	ASFOUR, HANY BITAR, NOELIA BLAIN, ISABELLE CLAVEL, STÉPHANE CRAIG, MÉLINA E. DESIARDINS, JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU, JUSTIN DUBAUX, FRANÇOIS	GAUTHIER, STÉPHANIE GENDRON, JÉRÉMIA GENDRON, PIERRE GEOFFROY, JULIEN GERMAIN, ÉTIENNE GODLOVITCH, NATHAN GORTON, MARIE-JOSÉE GOSSELIN, VICKI	GUERNIER, YVES HADDAD, LUCIEN HAEFELFINGER, SANDRA HASSWANI, DANY HAYES, SAMANTHA ANNE HERSCOVITCH, MITCHELL HUTCHISON, CHLOÉ KOUBATIS, DIMITRIOS	LAPALME, MATHIEU LASHUK, COLLEEN LAVOIE, JEAN-FRANÇOIS LEMAN, CHARLES-ANDRÉ MARAIS, BERTRAND MIGNEAULT, STÉPHANIE PELLERIN, EVELYNE PIOU, HARVENS	RENAUD, JEAN-FRANÇOIS ROBERT, AUDREY ROSE, OWEN ALEXANDER SOUCY, ISABELLE ST-MARSEILLE, STÉPHANIE TARDIF, JENNIFER TUE, FÉLIX ADRIAN VERVILLE, JEAN
----------------------------------	---	--	--	--	--

RÉINSCRIPTIONS : 26

RADIATIONS POUR NON-PAIEMENT DE LA COTISATION OU POUR NON-CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT SUR LA SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE AU FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE : 8

RADIATION À LA SUITE D'UNE DÉCISION DISCIPLINAIRE : 1

DÉMISSIONS : 37

DÉCÈS : 13

NOUS AVONS APPRIS AVEC REGRET LE DÉCÈS DE :

BÉLANGER, GILLES
BOUCHER, CLAUDE
CARRIER, LOUIS

GOSSELIN, ÉMILE J.
KAHN, HAROLD Z.
KATNICK, JACK MIRO

LA RIVIÈRE, JOSEPH E.
LALONDE, GILLES F.
LE BLANC, MICHEL

PLANTE, GILLES
TREMBLAY, CÉCILIA
VALIN, MARCEL

VECSEI, ANDRÉ

SOMMAIRE DES CHANGEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE

NOMBRE DE MEMBRES AU RAPPORT ANNUEL 2005-2006	2 766
AJUSTEMENT À UN EXERCICE PRÉCÉDENT	(2)
NOMBRE DE MEMBRES EN DÉBUT D'EXERCICE	2 764
NOUVEAUX PERMIS D'EXERCICE	40
RÉINSCRIPTIONS	26
DÉMISSIONS	(37)
RADIATIONS	(9)
DÉCÈS	(13)
NOMBRE DE MEMBRES EN FIN D'EXERCICE	2 771
PERMIS TEMPORAIRE	1
AUTORISATION SPÉCIALE	1

STATISTIQUES

AU 31 MARS 2007

RÉPARTITION PAR SEXE

HOMMES	FEMMES	TOTAL
2 070	701	2 771

RÉPARTITION PAR GROUPE D'ÂGES

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
25 À 29 ANS	5	3	8
30 À 34 ANS	57	64	121
35 À 39 ANS	123	120	243
40 À 44 ANS	261	184	445
45 À 49 ANS	345	158	503
50 À 54 ANS	390	101	491
55 À 59 ANS	331	42	373
60 À 64 ANS	218	15	233
65 ANS ET PLUS	340	14	354

RÉPARTITION PAR LANGUE DE CORRESPONDANCE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
ANGLAIS	298	81	379
FRANÇAIS	1 772	620	2 392

RÉPARTITION PAR OCCUPATION PRINCIPALE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
ÉTUDIANT	1	1	2
INACTIF	14	18	32
ENSEIGNANT	49	18	67
RETRAITÉ	79	4	83
SECTEUR PRIVÉ	115	45	160
SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC	270	108	378
EMPLOYÉ D'UN BUREAU D'ARCHITECTE	220	138	358
PATRON	1 270	350	1 620
PIGISTE	11	5	16
AUTRE	41	14	55

RÉPARTITION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	13	3	16
BAS-SAINT-LAURENT	0	0	0
CENTRE-DU-QUÉBEC	20	5	25
CHAUDIÈRE-APPALACHES	43	11	54
CÔTE-NORD	5	1	6
ESTRIE	38	13	51
EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	144	66	210
GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE	7	2	9
LANAUDIÈRE	37	8	45
LAURENTIDES	68	15	83
LAVAL	60	17	77
MAURICIE	31	8	39
MONTÉRÉGIE	166	62	228
MONTRÉAL	1 044	364	1 408
NORD-DU-QUÉBEC	0	0	0
OUTAOUAIS	31	11	42
CAPITALE-NATIONALE	301	101	402
SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN	40	13	53

RÉPARTITION PAR RÉGION ÉLECTORALE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
CENTRE-DU-QUÉBEC	126	34	160
CROISSANT-NORD	87	20	107
EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	144	66	210
LAURENTIDES	159	43	202
MONTÉRÉGIE	166	62	228
MONTRÉAL	1 044	364	1 408
QUÉBEC	344	112	456

RÉPARTITION DES STAGIAIRES

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
RÉPARTITION DES STAGIAIRES	466	478	944

RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS DE L'ORDRE

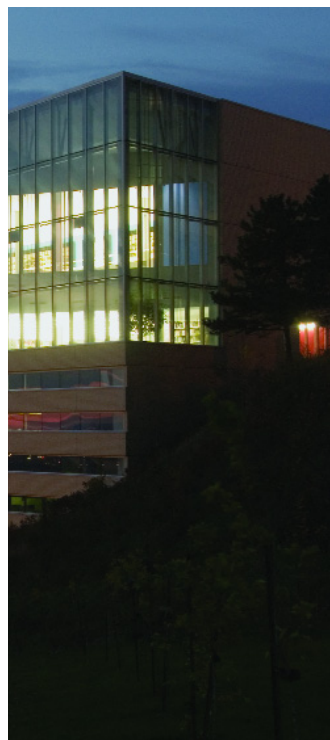
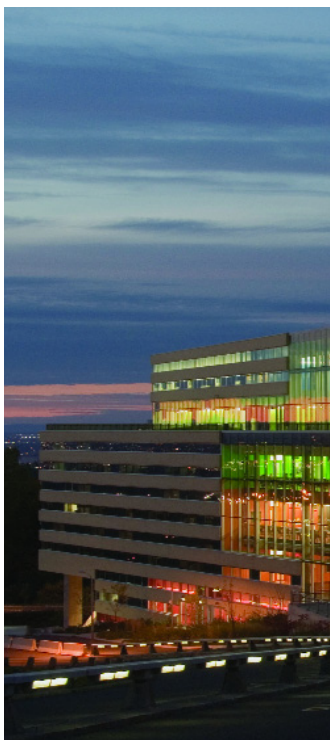
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS DE L'ORDRE	10	2	12



DÉBORDEMENT PUBLIC : AMÉNAGEMENTS BORDANT LE CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES
MONTREAL

SCHEMA - PETER SOLAND ARCHITECTE ET ARCHITECTE PAYSAGISTE

PHOTOGRAPHE STEPHANE NAIMAN - STUDIO PHOTOMAN *



PAVILLONS LASSONDE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

SAIA BARBARESE TOPOUZANOV ARCHITECTES | DESNOYERS MERCURE ET ASSOCIÉS ARCHITECTES | MENKES SHOONER DAGENAI LETOURNEUX ARCHITECTES

PHOTOGRAPHE ALAIN LAFOREST

EN COUVERTURE ET CI-DESSUS

ORDRE
DES ARCHITECTES
DU QUÉBEC



1825, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3H 1R4
514.937.6168
1.800.599.6168 | de l'extérieur de Montréal
info@oaq.com
www.oaq.com

ÉDITION | PIERRE LACERTE RÉVISION | CHRISTINE DUFRESNE DIRECTION ARTISTIQUE | LINDA THERIAULT